

**Bureau du 6 mai 2002**

**Décision n° B-2002-0539**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Acquisition, à titre gracieux, d'une parcelle de terrain située chemin du Tremblay et appartenant aux époux Truchet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située chemin du Tremblay à Albigny sur Saône, à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 141 et 228 de la section AL et appartenant aux époux Truchet.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'environ 150 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette parcelle serait cédée à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant des frais d'actes notariés, évalués à 460 €, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 499.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,